

Les Aires Côtières et Marines Protégées d'Afrique de l'Ouest sous pression halieutique 'multi-échelle'



Fig. 1 : Les 7 pays de la zone CSRP (Commission Sous Régionale des Pêches) avec la localisation des 5 Aires Côtières et Marines Protégées étudiées.

1. PRESENTATION

Depuis la Conférence de Durban (2003), les créations d'Aires Côtières et Marines Protégées (ACMP) se sont multipliées en Afrique de l'Ouest, bénéficiant de l'impulsion apportée par les organisations conservatrices internationales et de la participation active des autorités nationales. Tout comme la majeure partie des côtes de cette région, les aires mises sous statut d'ACMP présentent des conditions naturelles favorables à la pêche. Une étude UICN/IRD a été engagée sous l'égide de la Commission Sous Régionale des Pêches pour étudier le contexte halieutique extrêmement dynamique dans lequel le processus d'instauration des ACMP d'Afrique de l'Ouest doit trouver son chemin. Pour ce faire, des enquêtes ont été menées de juin 2012 à mars 2013 auprès des acteurs de 5 ACMP de la région: le Parc National du Banc d'Arguin (Mauritanie), Kayar et Bamboung (Sénégal), Urok (Guinée Bissau) et Tristao (Guinée).



Fig. 2: Panneau des interdictions de prélèvement sur une plage de Formosa, l'île principale de l'ACMP d'Urok (Guinée bissau).

Hormis le Parc National du Banc d'Arguin, créé dès 1976 pour protéger principalement les oiseaux, les ACMP de la région sont récentes. Les 5 ACMP étudiées se distinguent par le fait qu'elles affichent explicitement l'objectif de contribution à la reconstitution des ressources halieutiques. Certaines pratiques de prélèvement y sont interdites (fig. 2) mais l'activité halieutique n'y est en général pas totalement prohibée. Il est un fait que la majorité des ACMP restent habitées ou fréquentées par des communautés de pêcheurs (autochtones ou migrants).

4. DES TECHNIQUES DE PÊCHE DE PLUS EN PLUS EFFICACES ET AGRESSIVES

Chronologie des techniques des pêcheurs autochtones et migrants (Tristao)

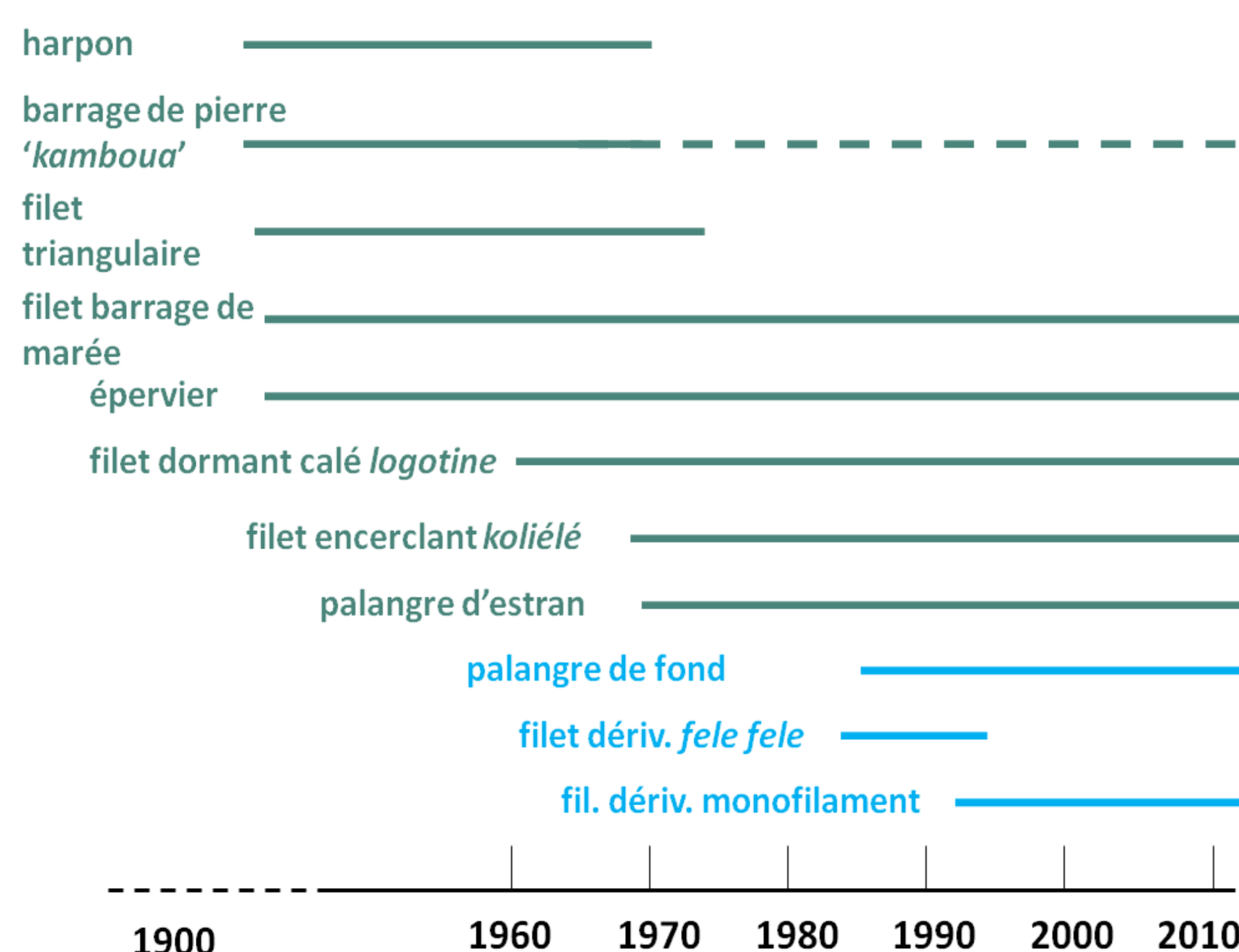


Fig. 6: Filets monofilaments au port de pêche de Kamsar (Guinée)

Sur tous les points du littoral, les techniques de pêche ont changé au XX^e siècle sous l'effet de l'apparition de nouveaux matériaux, de l'adoption du moteur, de la transformation des profils professionnels et, parfois, de l'affaiblissement du contrôle social traditionnel. Les zones aujourd'hui classées 'ACMP' n'ont pas échappé pas à ces évolutions.

Les techniques locales de pêche, peu coûteuses mais exigeantes en termes de coordination sociale, sont aujourd'hui de plus en plus délaissées au profit de la panoplie moderne standard, dont la diffusion a été portée partout par les grands pêcheurs migrants.

2. DEVELOPPEMENT DU MARCHÉ AFRICAIN ET IRRUPTION DES FILIERES 'ASIATIQUES'

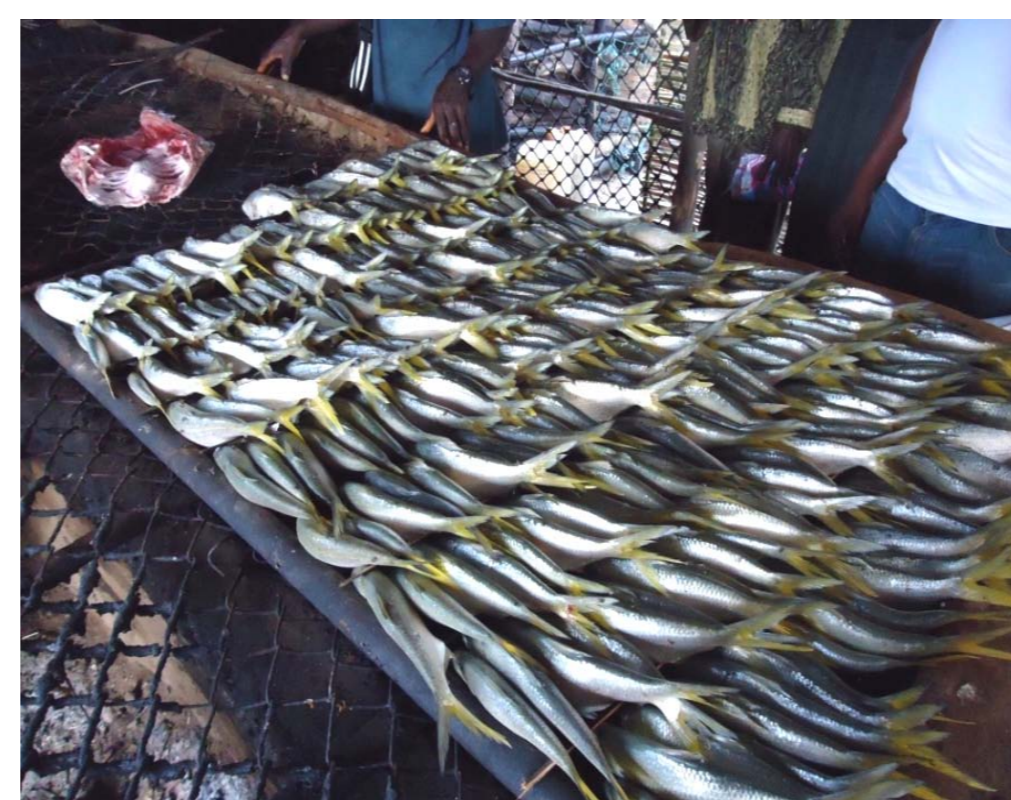


Fig. 3: Ethmaloses sur fumoir à Katchek (ACMP de Tristao).

Le boom démographique régional a provoqué une croissance rapide des besoins en protéines de la mer. Les petits pélagiques et les mâchoirons (ariidés) fumés sont aujourd'hui des produits de base sur les marchés ruraux africains, entraînant la dynamisation d'une filière qui étend ses ramifications jusqu'au coeur des ACMP (fig. 3).



Fig. 4: Usine de conditionnement et d'expédition du poisson à Kamsar (Guinée), à 5 heures de pirogue de l'ACMP de Tristao

Depuis les années 2000, de nombreuses sociétés à capitaux asiatiques ont pris position dans la région pour collecter, congeler et exporter vers le marché international les poulpes et les poissons démersaux de haute valeur commerciale. Certaines de ces sociétés sont installées aux portes des ACMP, déployant des stratégies de séduction commerciale (crédit équipement) pour s'attacher la coopération des pêcheurs artisans, surtout migrants, lesquels leur réservent en retour le meilleur de leurs prises.

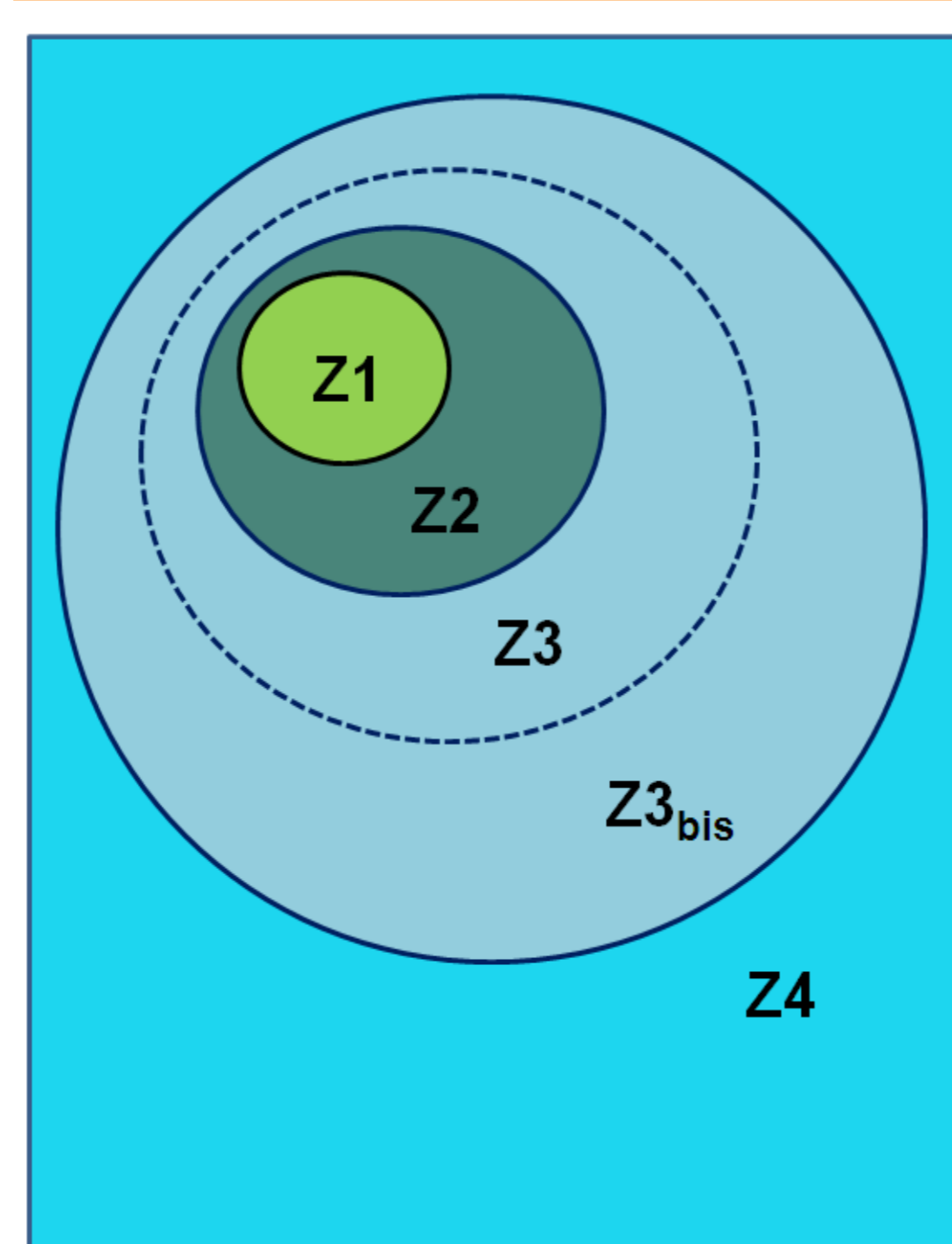
5. FLOTTILLES EXTÉRIEURES: 'RAIDS' ILLICITES FRUCTUEUX VERS LES ACMP



Fig 7 et 7bis: Chalutier (russe ou ukrainien) au large de Bissau, non loin de l'ACMP d'Urok dans la Réserve de Biosphère des Bijagos. Grandes pirogues "Yoli" dans le port de Kamsar, prêtes à effectuer des raids de pêche au filet dérivant monofilament aux abords de l'ACMP de Tristao.

Des formes de pêches intensives, industrielles ou artisanales, sont pratiquées par des acteurs extérieurs non seulement dans les eaux voisines des ACMP, mais aussi (de façon illicite) à l'intérieur des zones de restriction.. du fait de l'insuffisance des moyens de surveillance.

6. DIFFERENCIATION TERRITORIALE DES DROITS D'USAGE : UNE OPTION DE PROTECTION DES ACMP FACE AUX PRESSIONS EXTERIEURES



Urok et Tristao ont adopté des zonations visant à concilier l'objectif de protection avec le maintien de certaines formes de prélèvements.

- Z1: Zone sanctuaire de protection totale (ex.: 'nursérie communautaire')
- Z2: Zone de pêche très restreinte (réservée aux 'résidents', pas de moteur, seulement pour subsistance et cérémonies)
- Z3: Zone autorisée à la pêche artisanale commerciale motorisée mais avec des restrictions techniques (ex.: filets/palangres limités en taille)
- Z3bis: Zone autorisée à la pêche artisanale commerciale sous simple condition de conformité à la réglementation nationale
- Z4: Zone où tout type de pêche conforme (y compris industrielle) peut opérer

3. ACCROISSEMENT DU NOMBRE DE PÊCHEURS ET PROFESSIONNALISATION DANS LA PÊCHE

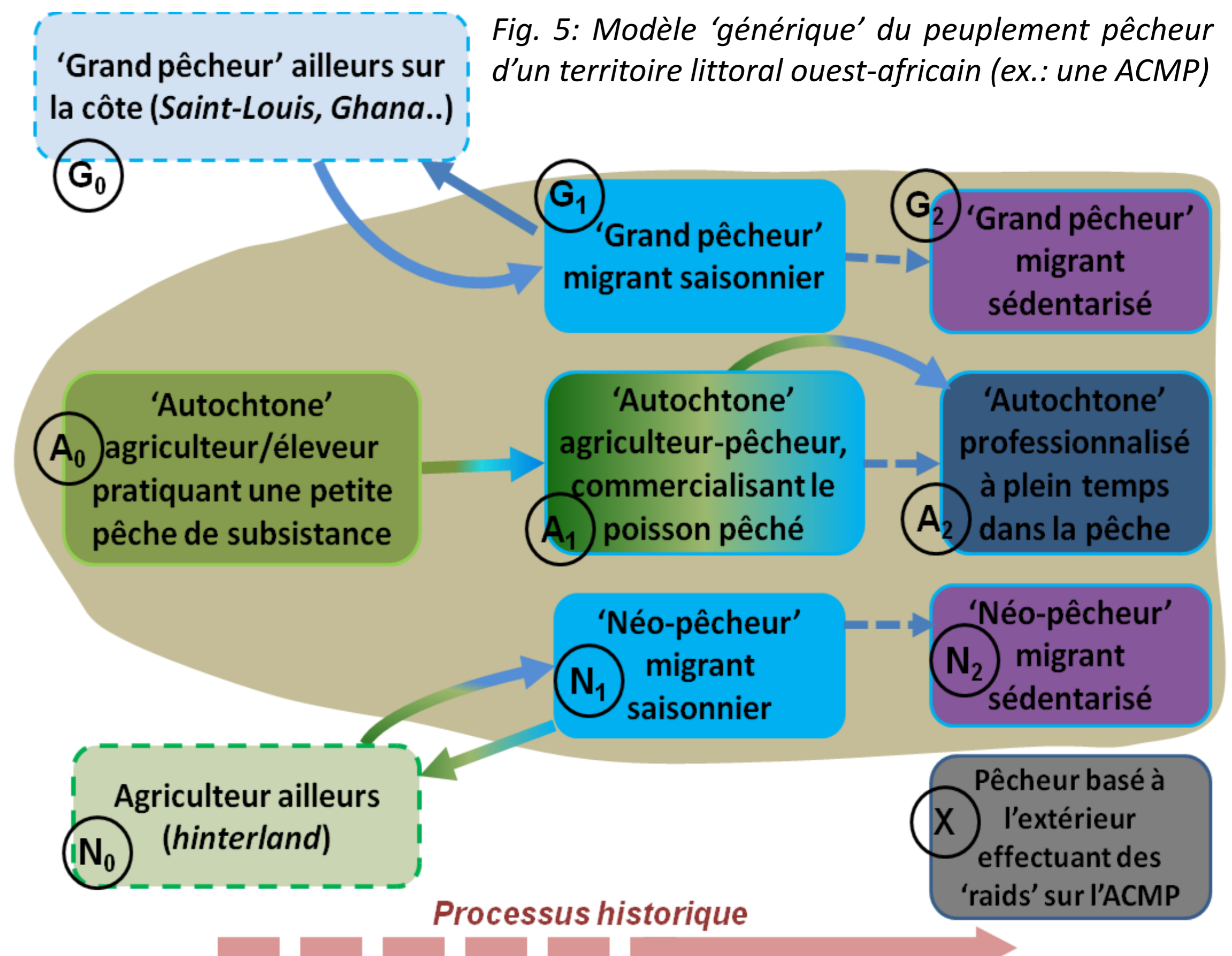


Fig. 5: Modèle 'générique' du peuplement pêcheur d'un territoire littoral ouest-africain (ex.: une ACMP)

Plusieurs phénomènes démographiques et économiques expliquent l'augmentation continue du nombre de pêcheurs et de la pression de pêche, une tendance observée en tout point des côtes africaines, et sans exception pour les ACMP. Ces phénomènes sont : la croissance démographique régionale, les migrations le long des côtes (avec l'apport de migrants venus des foyers de 'grands pêcheurs'), la littoralisation des populations (migration des ruraux de l'intérieur vers les côtes, avec apparition de néo-pêcheurs) et les mutations professionnelles sur place (populations autochtones côtières évoluant de la polyactivité vivrière à la pêche professionnelle commerciale à plein temps). Cela induit aussi une diversité de composition du monde pêcheur.

7. DES PEUPELEMENTS PÊCHEURS COMPOSITES ET QUI DIFFERENT FORTEMENT D'UNE ACMP À L'AUTRE

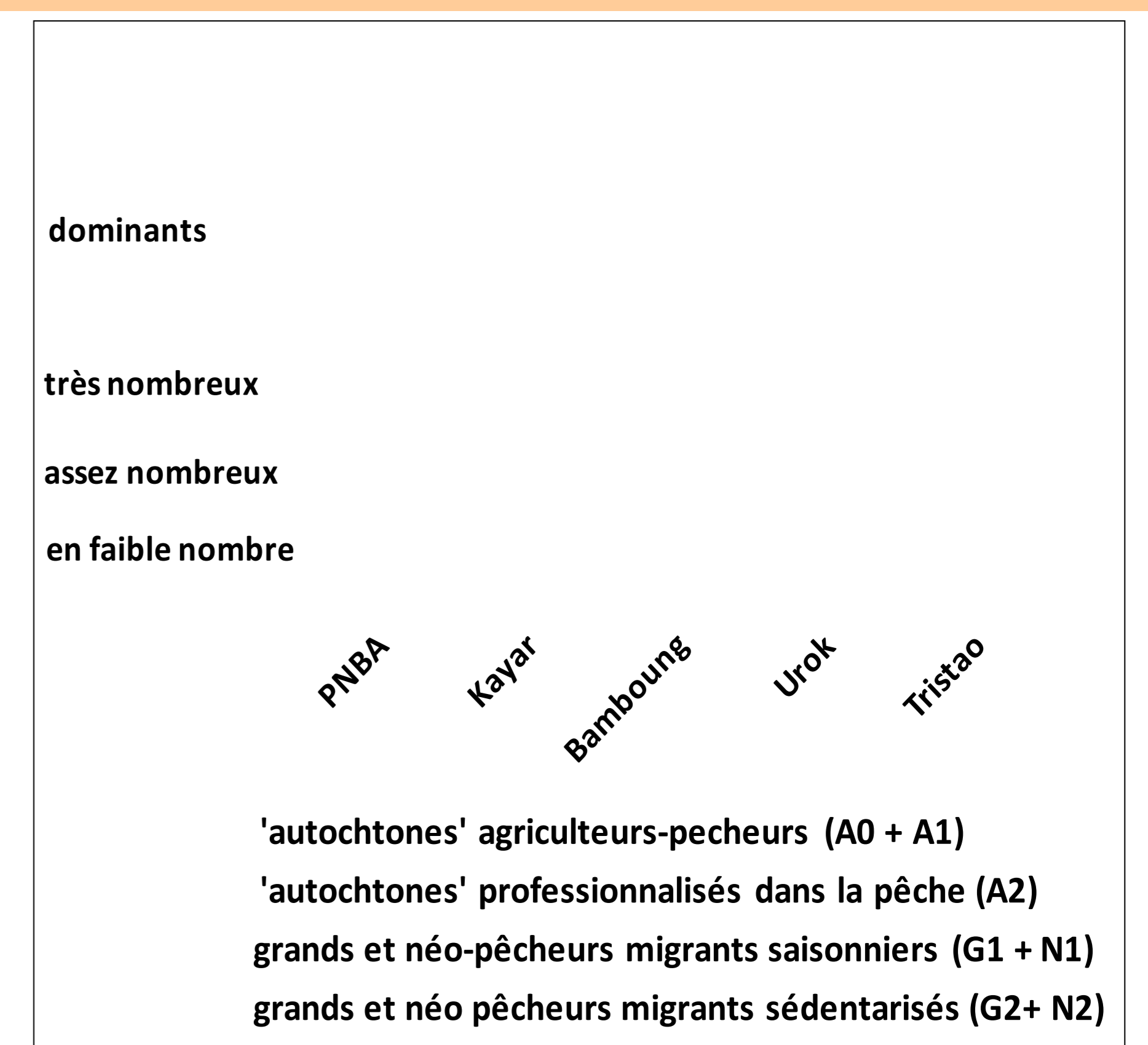


Fig. 8: Les ACMP affichent des peuplements pêcheurs de structures très différentes. Au nord (PNBA et Kayar), ce sont les autochtones professionnalisés dans la pêche qui dominent. A Bamboung et Urok, les autochtones dominent mais leur professionnalisation dans la pêche est incomplète. Enfin, à Tristao, les agriculteurs pêcheurs autochtones ont été submergés par les migrants.

Le choix des options de protection et leurs modes de mise en place doivent tenir compte de la structure du 'peuplement pêcheur'. Par exemple, la notion légale de 'pêcheur résident' peut prendre appui sur la notion d'autochtonie, mais des précautions s'imposent pour ne pas violer les principes constitutionnels.

8. NÉCESSITÉ DE COHERENCE DANS LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ET DE CONSERVATION

Les résultats de l'étude menée montrent que le contexte halieutique ouest-africain est globalement peu favorable au respect des ACMP et de leurs mesures restreignant localement l'exploitation des ressources halieutiques. Car immense est la force des "drivers" orientant la pression de pêche à la hausse sur tout le littoral de cette région. C'est pourquoi les mesures de restriction de la pêche au sein des ACMP seront peu efficaces si elles ne sont pas accompagnées de politiques plus larges, agissant en amont, telles que le maintien de la polyactivité vivrière des populations côtières ou la création d'écoles pour ouvrir l'avenir des enfants de pêcheurs.

